

DÉLIBÉRATION n° 2023-03-08-07

Nos réf. : SR/HT/DB/MCR

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 02/03/2023	L'an deux mil vingt-trois le huit mars à dix-neuf heures,
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27</i> <i>Présents : 19</i> <i>Votants : 26</i> <i>Ayant donné procuration : 7</i> <i>Absent excusé : 0</i> <i>Absent : 1</i> <i>Exclu : 0</i>	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Sophie RADREAU, Maire <i>Présents :</i> RADREAU Sophie, LOUYS Jean-Pierre, BUSSON Christine, MARTINO Jean-Luc, HERGAS Jasmine, LORDIER Patrick, EMONIN Ghislaine, GATSCHINE Jean, ARNAUTOVIC Meho, MANGE Mylène, URAS Michaël, ROY Brigitte, POIVEY Jean-Pierre, ISSLER Agnès, MORENO Christine, TRAVERSIER Agnès, DURY Bernard, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian.
OBJET : <i>Subventions / Réaménagement du quartier Champerriet</i>	<i>Étaient représentés :</i> CONTET Jean-Pierre, VEDRINE Sandrine, LABOUREY Cloé, WETZEL Brigitte, MANIAS Marcel, ATAR Nathalie, PLANÇON Aurélie <i>Excusés :</i> CONTET Jean-Pierre a donné procuration à BUSSON Christine VEDRINE Sandrine a donné procuration à RADREAU Sophie LABOUREY Cloé a donné procuration à GATSCHINE Jean WETZEL Brigitte a donné procuration à LORDIER Patrick MANIAS Marcel a donné procuration à MARTINO Jean-Luc ATAR Nathalie a donné procuration à FRANÇOIS Claudine PLANÇON Aurélie a donné procuration à DURY Bernard <i>Absent :</i> REBOUH Mehdi
RÉSULTAT DU VOTE : - <i>Pour : 26</i> - <i>Contre : 0</i> - <i>Abstention : 0</i>	Agnès TRAVERSIER est nommée secrétaire de séance.

Madame la Maire expose au Conseil Municipal que des travaux de création d'un parc paysager au sein de l'espace Champerriet sont envisagés, selon le plan avant-projet établi par le bureau d'étude paysager (Le Bureau du Paysage) en janvier 2023 et présenté au Conseil Municipal.

Montant de l'opération de 788 576.67 € HT, soit 946 292.00 € TTC, décomposé de la manière suivante :

- Relevés topographiques : 2 700.00 € HT, soit 3 240.00 € TTC
- Frais d'études : 6 700.00 € HT, soit 8 040.00 € TTC
- Maîtrise d'œuvre : 33 600.00 € HT, soit 40 320.00 € TTC
- Frais divers (coordonnateur SPS, publication marché public...) : 4 166.67 € HT, soit 5 000.00 € TTC (estimatif)
- Travaux : 741 410.00 € HT, soit 889 692.00 € TTC (selon estimatif établi par la maîtrise d'œuvre)

Le plan de financement prévisionnel envisagé est le suivant :

- État - Fonds vert :	236 573.00 €
- État - DETR :	226 573.00 €
- Région - Contrat Territoire :	78 857.67 €
- Département - Contrat P@C :	78 857.67 €
- CAF Doubs (aires de jeu) :	10 000.00 €
- Fonds commune :	315 430.67 € *

* Montant qui inclut le paiement de la TVA. Reste à charge définitif pour la commune après récupération de la TVA en N+2 de 160 200.93 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, et avoir délibéré, par 26 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention :

- 1) **S'ENGAGE** à réaliser et à financer les travaux ;
- 2) **SOLLICITE** l'aide financière des partenaires susnommés ;
- 3) **DEMANDE** l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention de la décision attributive de subvention ;
- 4) **S'ENGAGE** à réaliser les travaux dans un délai de deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

Fait et délibéré à Bavans, le 08/03/2023

La Maire,
Sophie RADREAU



Envoyé en préfecture le 14/03/2023
Reçu en préfecture le 14/03/2023
Publié le 
ID : 025-212500482-20230308-DELIB2023030807-DE

Délibération certifiée exécutoire
Publiée sur papier le : 14/03/2023
Publiée sur site internet le : 14/03/2023

Pour extrait conforme

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en préfecture.